

2 JUIN 2016

REFONTE DE LA STC 15 LA LOI TRAVAIL S'INVITE À MÉTRO

Alors que de nombreux/euses salarié-es combattent la loi travail, à la RATP une négociation sur les conditions d'utilisation des personnels de conduite se fait sous silence. Le gouvernement prévoit la détérioration, la flexibilité et la précarisation des salarié-es, la direction à Métro emboîte le pas. A l'image des luttes des cheminot-es, actuellement sur le RH077, les agents RATP doivent se réveiller. Il faut garder l'actuel STC 15 comme référence des conditions d'utilisation et exiger le retrait de la loi travail.

Modifications des conditions d'utilisation des conducteurs et conductrices à Métro

Pour obtenir des primes à l'acte, qui plus est, différentes d'une ligne à une autre, durant la période de l'Euro de foot, certains partenaires sociaux s'apprêtent à signer un nouveau protocole à MTS. Celui-ci prévoit de revenir sur les conditions d'utilisation des conducteurs et conductrices (CR) du réseau. **Le projet est dans les mains des partenaires sociaux, depuis un mois déjà, et n'a fait l'objet d'aucune explication, ni même de présentation aux salarié-es concerné-es.** Pourtant, l'impact est immense !

La direction tente d'introduire la fin des temps de trajet à pied pour les conducteurs de réserve. Le but, leur faire effectuer « *l'intégralité d'un service sur les terminus du groupement* » (cf : III du projet). Ce n'est pas ce que l'on peut appeler « une mise à jour de la STC 15 » comme le prétendent les négociateurs/défenseurs du projet patronal.



Refusons les primes temporaires qui dégradent durablement nos conditions de travail

Nos conditions d'utilisations sont durement touchées. Dans sa grande générosité, **la direction octroie des primes temporaires** pour 12 matchs de foot, qui ne sont même pas versées à l'ensemble des agents concerné-es, mais uniquement aux CR qui roulent aux heures des compétitions. En contrepartie, **toute la population conduite devrait subir une dégradation définitive** des conditions d'exercice des métiers. Fini les temps de trajet pris sur le temps de travail ! Ne laissons pas les défenseurs patronaux négocier, en échange de primes « fugitives », une STC 15 au rabais. Une multi syndicale de négociation a eu lieu le 26 mai. Le dossier passera pour information le 9 juin au CHSCT et au CDEP MTS, la veille de l'Euro de foot. **Il est temps que les conducteurs et conductrices du Métro réagissent à la RATP ! Exigeons des organisations syndicales réformistes, le retrait des modifications prévues de la STC 15.**

La loi travail prévoit également des modifications importantes à venir. **Se battre contre cette loi, c'est également nous assurer le maintien et obtenir l'amélioration de nos conditions d'utilisation.** Solidaires RATP appelle l'ensemble des agents de conduite à se saisir des préavis illimités mis à leur disposition. La force des travailleurs et des travailleuses, c'est la grève !

Le 9 juin au CHSCT et au CDEP, les élu-es doivent se battre pour préserver la STC 15 et non la détruire...